



Direction générale aménagement

Direction infrastructures

Service infrastructures maritimes
et voies navigables

Référence : SIMVN/FLH/MLL/C8063

Nantes, le 21 septembre 2018

compte rendu de réunion

Date de la réunion : 7 septembre 2018- 18h-20h

Lieu de la réunion : Salle du Grand Bleu, La Turballe

**Objet : Projet d'aménagement du port de la Turballe
Compte-rendu de l'atelier thématique 2 « sécurité des accès et gestion
des flux »**

Participants :

F. LE HENANFF - S. BROSSAUD : Département
C. DUMERGUE - F. FAGOT -: EGIS - AMO

Diffusion :

Plateforme de participation citoyenne
Direction (SF, MG)
SIMVN

1. Objectifs de la séance

Dans le cadre de son projet d'aménagement du Port de La Turballe, le Département est soumis à une obligation de concertation (cf. Code de l'Urbanisme, Article L,103-2). Par ailleurs, le maître d'ouvrage souligne l'importance de cette démarche vis-à-vis de l'appropriation du projet par ses usagers, riverains et citoyens du Département.

Dans ce contexte, la concertation préalable a été initiée le 20 août 2018, avec les objectifs suivants :

- Renouveler l'information relative au projet,
- Favoriser l'appropriation du projet par l'ensemble des personnes concernées,
- Concerter sur les aménagements envisagés et définir des priorités,
- Impliquer le public et recueillir des éléments d'aide à la décision,
- Définir des priorités pour alimenter les études à venir.

Cette concertation s'étendra jusqu'au 5 octobre 2018, permettant ainsi aux estivants et aux résidents à l'année de participer.

La séance d'atelier vise essentiellement à :

- Rappeler la genèse du projet
- Présenter le projet et les aménagements envisagés
- Recueillir des points d'intérêt et de vigilance par rapport aux enjeux sécurité des accès et gestion des flux
- Recueillir des propositions et suggestions en lien avec la thématique du jour
- Faire émerger de nouvelles idées

2. Compte rendu des échanges

L'atelier s'est tenu en 3 temps :

- Présentation générale du projet ;
- Production d'avis sur les aménagements proposés en sous-groupe ;
- Priorisation des aménagements par les participants.

Pour plus de détails sur la présentation réalisée, le support projeté lors de la réunion est également disponible dans les documents à consulter sur le site de la concertation :

<https://participer.loire-atlantique.fr/processes/portdelaturballe>

2.1. Présentation générale de cette concertation préalable

2.1.1. Genèse du projet

M. LE HENANFF, chef de projet de l'opération au Département de Loire-Atlantique, présente :

- L'histoire de la construction du Port de La Turballe ;
- Les contraintes et problématiques liées à l'organisation du Port dans sa configuration actuelle ;
- Les démarches engagées par le Département.

2.1.2. Présentation de la concertation préalable et des objectifs de l'atelier

M. Le Hénanff poursuit la présentation, avec la description des objectifs de la concertation préalable et plus particulièrement de l'atelier du jour dont la thématique est centrée sur la coactivité entre les usagers ainsi que sur la sécurisation du port à terre et en mer.

2.1.3. Présentation des aménagements envisagés

M. Le Hénanff présente l'évolution des aménagements envisagés à ce jour suite aux contributions recueillies lors des ateliers de la démarche d'écoute positive d'avril 2018.

2.2. Travail en sous-groupe sur les propositions d'aménagements

Des sous-groupes ont été constitués parmi les 29 participants. Un rapporteur est nommé par sous-groupe.

Par rotation de 12 min, les sous-groupes consignent les intérêts et points de vigilance ainsi que les propositions et suggestions d'aménagement pour chacun des aménagements envisagés.

Le rôle du rapporteur est de consigner les idées essentielles sur le support et de les restituer au groupe suivant.

Ainsi chaque groupe part des idées du groupe précédent pour poursuivre la réflexion.

Chacun contribue à la réflexion sur l'ensemble des aménagements. Les contributions ont été collectées et regroupées par thématiques. Deux aménagements (D et F) n'ont pas été traités lors de l'atelier.

2.2.1. Aménagement A – Extension de la digue / Travaux de déroctage:

- Les participants font part d'un point de vigilance relatif à l'impact sur le panorama de l'extension de la digue.
- Les participants font part d'un point de vigilance relatif à l'aménagement de la digue : aménagement de cheminement piéton qui ne gênent pas les professionnels du port et garantissent la sécurité des piétons.
- Les participants indiquent que la priorité doit être donnée au prolongement de la digue et à la sécurisation de l'avant-port. Les participants font part d'un point de vigilance relatif à la qualité des études de modélisations numériques qui permettront de définir la longueur de digue nécessaire pour sécuriser l'avant-port.
- Les participants suggèrent de réaliser la digue à sa longueur maximale et de lui conférer une largeur suffisante pour offrir une surface permettant l'étendage des filets de pêche ou autre activité professionnelle.
- Les participants suggèrent de disposer l'épi dans le prolongement de la digue des Brebis (proposition relative à l'aménagement B) et de disposer la cale derrière cet épi (aménagement H).
- Les participants suggèrent de séparer les flux piétons et véhicules sur la digue et de prévoir un balcon accessible aux touristes qui veulent voir l'activité sur le port.

2.2.2. Aménagement B – Création d'un avant-port

- Les participants font part d'un point de vigilance relatif à l'usage de l'avant-port et notent que cet aménagement dépend également de la longueur d'extension de la digue.
- Les participants font part d'un point de vigilance relatif au flux de camions nécessaires à la construction des ouvrages (point de vigilance relatif également à l'aménagement A).
- Les participants font part d'un intérêt pour la création de places de port supplémentaires et la possibilité de recevoir de plus gros bateaux ainsi que la possibilité d'organiser des manifestations nautiques.
- Les participants font part de la nécessité de créer un avant-port pour conférer une protection supplémentaire contre l'agitation dans le port et pour développer la plaisance.
- Les participants font part d'un point de vigilance relatif à l'usage de stationnements supplémentaires.
- Les participants suggèrent d'accueillir la plaisance et les grandes unités dans l'avant-port derrière des brise-clapots.
- Les participants suggèrent de récupérer les caissons flottants du SEMREV à son démantèlement.
- Les participants suggèrent de verticaliser le terre-plein du Tourlandroux.
- Les participants suggèrent que la cale de mise à l'eau (aménagement H) si elle positionnait dans l'avant-port soit accostable.
- Les participants suggèrent de ménager un chenal suffisamment large entre les aménagements A et B pour permettre la navigation des plus grosses unités.
- Les participants suggèrent la mise en place de navette avec parking délocalisé pour le transport passagers.
- Les participants suggèrent de prendre en exemple le port du Croisic pour la nouvelle cale de mise à l'eau : accès sécurisé et payant avec parking remorque.

2.2.3. Aménagement C – Extension des terre-pleins

- Les participants font part d'un point de vigilance relatif à l'impact qu'aurait l'extension de terre-plein Garlahy sur la plage de la Bastille.
- Les participants suggèrent de conférer à la digue une largeur suffisante afin de permettre aux pêcheurs d'étendre leur filets (150 m nécessaire) ; ils seraient ainsi proches du quai des Espagnols (suggestion en lien avec l'aménagement A).

2.2.4. Aménagement D – Déplacement des darses pour élévateurs

- Les participants ne se sont pas exprimés sur l'aménagement D.

2.2.5. Aménagement E – Déplacement du pôle passagers

- Les participants font part d'un point de vigilance relatif aux manœuvres d'évitage dans la configuration où les pontons du quai St Pierre seraient redéployés.
- Les participants font part d'un point de vigilance relatif aux croisements avec les navires de pêche.
- Les participants font part d'un point de vigilance relatif au positionnement en lien avec l'agitation.
- Les participants font part d'un point de vigilance relatif au développement de la plaisance et considèrent que les bateaux restent au port et sortent peu.
- Les participants font part d'un point de vigilance relatif à l'évaluation prospective du nombre de touristes prenant le bateau pour les îles.
- Les participants suggèrent de placer le pôle passager dans un endroit protégé et qui gêne le moins les manœuvres des différents usagers. En ce sens, cet aménagement dépend également de la longueur d'extension de la digue (aménagement A).
- Les participants suggèrent de déplacer le pôle passager dans l'avant-port et de mettre en place un système de navette avec retour à l'office de tourisme pour préserver les commerces.
- Les participants suggèrent de placer le pôle passager derrière l'épi (suggestion en lien avec l'aménagement B).

2.2.6. Aménagement F – Aménagements paysagers à l'enracinement des digues

- Les participants ne se sont pas exprimés sur l'aménagement F relatif aux aménagements paysagers à l'enracinement des digues.

2.2.7. Aménagement G – Accueil de la base de maintenance du parc éolien en mer

- Les participants font part d'un point de vigilance relatif à la circulation des véhicules sur la digue et à la séparation avec les flux piétons.
- Les participants font part d'un point de vigilance relatif à la construction du bâtiment EDF (remarque – Ne fait pas l'objet du projet – permis instruit par la Commune).
- Les participants font part d'un point de vigilance relatif au niveau d'agitation dans l'avant-port en lien avec l'accueil des unités EDF dans l'avant-port (point de vigilance en lien avec l'aménagement A).
- Les participants font part d'un point de vigilance relatif à l'éloignement du bâtiment EDF avec le quai dans l'hypothèse où il est positionné au niveau de l'extension de la digue.
- Les participants font part d'un intérêt à réaliser l'extension du terre-plein Garlahy pour étendre les filets de pêche (remarque relative à l'aménagement C).
- Les participants font part d'un intérêt à maintenir la voie piétonne jusqu'à l'extrémité de la digue.
- Les participants suggèrent de placer les postes à quai des navires de maintenance de sorte que les accès soient les plus larges et les plus sûrs possible.
- Les participants suggèrent de réaliser une voie piétonne accessible PMR sur toute la digue et de faire passer le flux véhicule en contrebas.

2.2.8. Aménagement H – Déplacement de la cale de mise à l'eau

- Les participants font part d'un point de vigilance relatif à la sécurité de la cale de mise à l'eau (déferlante sud-est, proximité des baigneurs et rochers affleurant).
- Les participants font part d'un intérêt à améliorer les manœuvres (augmentation de la largeur à 3 voies et pente douce).
- Les participants indiquent qu'un changement d'orientation de la cale à son emplacement existant ne répondrait pas aux enjeux en termes de sécurité ; les participants suggèrent de déplacer la cale de l'avant-port.
- Les participants suggèrent de déplacer l'épi (aménagement B) vers la digue des Brebis afin de faciliter la manœuvrabilité des remorques
- Les participants suggèrent de mettre en place une gestion tarifée de l'accès à la cale.

2.3. Priorisation des aménagements

En fin de séance, chaque participant a reçu trois gommettes et a été invité à les coller sur un ou plusieurs aménagements qui lui semblait prioritaires. 59 gommettes ont été apposés sur 5 des aménagements et réparties comme suit :

❖ Aménagement A - Extension de la digue / Travaux de déroctage

- 25 gommettes sur la configuration la plus longue de l'extension de digue

❖ Aménagement B – Création d'un avant-port

- 14 gommettes sur la position de l'épi dans le prolongement de la digue des Brebis

❖ **Aménagement C – Extension des terre-pleins**

- 3 gommettes sur le parking Terminus
- 4 gommettes sur l'extension terre-plein Garlahy (2 post-it ne pas faire cette extension)
- 7 gommettes sur l'extension du terre-plein des Espagnols

❖ **Aménagement D – Déplacement des darses pour élévateurs**

- 5 gommettes sur les darses positionnées à l'extrémité de la digue existante

❖ **Aménagement G - Accueil de la base de maintenance du parc éolien en mer**

- 1 gommette sur le quai éolien en mer positionné sur l'extension de la digue

❖ **Aménagement E – Déplacement du pôle passagers**

- Aucune gommette

❖ **Aménagement F – Aménagements paysagers à l'enracinement des diques**

- Aucune gommette

❖ **Aménagement H - Déplacement de la cale de mise à l'eau**

- Aucune gommette